



# FRANCE

## Des mineurs étrangers en danger

M. le Premier ministre  
Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75700 Paris

Monsieur le Premier ministre,

À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant célébrée le 20 novembre, je souhaite attirer votre plus vive attention sur la situation des mineurs étrangers isolés (MIE) à nos frontières.

En 2009, la police aux frontières a enregistré 698 MIE et environ 23 % d'entre eux ont été réacheminés sans garanties suffisantes d'une prise en charge à leur arrivée.

Dans l'attente de leur éloignement ou de leur entrée sur le territoire, c'est la solution de l'enfermement qui est appliquée. Enfermer plutôt que protéger apparaît pourtant incompatible avec l'intérêt supérieur des enfants qui est au cœur de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant.

Afin de déterminer leur minorité, il est également recouru au test osseux jugé inadapté par le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé en raison de sa trop grande marge d'erreur.

Les premières mesures de novembre 2009 issues d'un groupe de travail sur les mineurs isolés mis en place par le ministère de l'Immigration restent très insuffisantes. Le rapport parlementaire de Madame Isabelle Debré de mai 2010 ne répond pas spécifiquement à la situation des MIE en zone d'attente.

Ces informations reçues de l'ACAT- France m'inquiètent particulièrement car elles signifient que le statut de migrant l'emporte sur celui de la minorité de l'enfant et son besoin de protection.

C'est pourquoi, je vous demande instamment de :

- refuser l'enfermement des MIE en zone d'attente et de leur permettre d'accéder au territoire sous la protection de l'aide sociale à l'enfance ;
- abandonner le recours à l'expertise médicale en accordant une présomption de minorité à tout étranger se déclarant comme tel ;
- confier la décision de rapatrier des MIE au seul juge des enfants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.

<i>Nom, Prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Signature</i>

Valable jusqu'au 12 décembre 2010

L'ACAT-France est affiliée à la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT),  
ayant statut consultatif auprès des Nations unies, du conseil de l'Europe, de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples.